Méron Jean

20, rue du Général-Brenot 56260 Guémené-sur-Scorff 02 56 22 93 46 – 06 03 76 35 68 jm@jean-meron.fr – http://jean-meron.fr

Guémené-sur-Scorff, le 29 juin 2017

Objet: écriture du français...

Copie: tout public

Ministère de la Culture

À l'attention de Françoise Nyssen, ministre

3, rue de Valois

75001 PARIS

Madame la Ministre,

Fin 2015, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, rattachée au ministère de la Culture, a sollicité l'Afnor pour la mise au point d'une nouvelle norme de clavier devant permettre d'écrire correctement le français. L'Afnor devrait enfin rendre sa copie dans les prochains mois.

Il en aura fallu du temps avant que cette décision ne soit prise. À noter toutefois que nombre d'usagers n'ont pas attendu que les autorités prennent conscience de la situation pour trouver des solutions. Exemples: *Lettre à l'Inséé* du 11 juillet 2010, notamment page 72 du PDF (a).

Cela dit, la principale cause de l'absence de diacritiques sur ou sous les majuscules et capitales sont dues à de supposées règles d'écriture. Exemples :

- ✓ Enseignants: «Les majuscules ne prennent pas l'accent. » «En français, on n'a jamais accentué les majuscules. » Etc. Non seulement ils ne font pas la différence entre Majuscules et CAPITALES, mais il est permis de se demander s'ils ont ouvert un dictionnaire, ne serait-ce qu'une seule fois dans leur vie. Si c'est le cas, n'est-il pas permis de se demander s'ils savent lire!?
- ✓ <u>Professionnels du Livre</u>: « Seule la lettre E capitale prend l'accent. » « On ne met pas d'accent à la lettre initiale (capitale) d'un mot en bas de casse: <u>E</u>mile... En revanche, on met les accents dans un mot ou une phrase entièrement en capitales: <u>É</u>MILE... (Guide du typographe romand, etc. Cette coquetterie... a été supprimée de la dernière édition du Guide.) » « Seule la préposition A ne prend pas l'accent. » Etc., etc., etc. (ici la redondance s'impose).
- ✓ Pour d'autres inventions, voyez mes écrits: http://jean-méron.fr.

Combien d'usagers ont une connaissance exacte du système graphique du français et de son usage? Exemples:

- √ N'est-ce pas à l'incompétence du représentant français à l'ISO, qui a prétendu que l'œ | Œ n'était qu'une ligature non indispensable que l'on doit son absence de la table Ascii standard ou celle dite Iso-Latin 1 (voir *Qualité & Typographie*: Études critiques 2, octobre 1997, p. 14–15 ♠).
- ✓ Affaire du *double tiret*: au nom de quoi les basochiens s'arrogent-ils le droit de légiférer en matière de langue? Pour eux, ce caractère serait inconnu de la langue française!? Ô ignorance!!! Combien d'usagers connaissent le tiret demi-cadratin (–), qui a la chasse de deux traits d'union accolés? (voir entre autres ma *Lettre à l'Inséé* du 11 juillet 2010, p. 28–30 du PDF 🐑).

- ✓ Si, dans son projet de norme NF Z 71-300, l'AFNOR prend en compte le tiret demicadratin (p. 14), ce n'est pas le cas de l'espace demi-cadratin | (p. 15).

 Le commentaire concernant l'espace cadratin | mérite d'être intégralement reproduit: « Espace longue utilisée en typographie anglaise ou, dans le corps d'un paragraphe, devant une abréviation composée d'une lettre suivie d'un point (par exemple M.) » Illustration: Écrire à M. UNTEL. [!?]

 Cela fait des siècles que les typographes français utilisent entre autres espaces celles du demi-cadratin et du cadratin. Quant à l'exemple choisi (M.)!?
- ✓ Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Vers une norme française pour les claviers informatiques, janvier 2016, page 2 ★: «Terminons cet inventaire avec un caractère fort peu fréquent mais néanmoins présent dans la langue française: le [ÿ], que l'on retrouve par exemple dans le nom nom de la commune «L'Haÿ-les-Roses». S'il est possible d'utiliser une combinaison de touches pour le saisir en minuscule, il est en revanche inaccessible en majuscule.» Dans la table des caractères d'une police standard, l'Ÿ peut être obtenu non seulement par le raccourcis-clavier Alt + 0159, mais également en tapant sur la touche " du clavier: ÿ | Ÿ (voir Lettre à l'Inséé du 11 juillet 2010, p. 66 du PDF ★).

✓ Dois-je continuer?

Mais il y a plus grave. Citons une nouvelle fois ladite Délégation (page 2):

«Ces limitations matérielles ont même conduit certains de nos concitoyens à penser que l'on ne devait pas accentuer les majuscules, confortés, même, par certains services de l'État (INSEE, État civil...) qui jusqu'à encore récemment renseignaient les bases administratives françaises en majuscules et sans aucun accent. ¶ Pourtant, il est important de rappeler qu'en langue française, l'accentuation est absolument indispensable pour comprendre, à l'écrit, le sens d'une phrase ou d'une expression. »

Ce ne sont pas « certains services de l'État » qui se permettent cette licence, mais tous, à commencer par le ministère de la Culture et ses satellites.

« Cette position, qui avait déjà été rappelée dans le passé par plusieurs organismes publics, n'a néanmoins pas de valeur « obligatoire » et encore moins juridique. »

Il y avait une bêtise à dire, c'est fait. Là encore, combien d'usagers – à commencer par les basochiens, qui sont censés veiller au respect des lois et des personnes – connaissent celles relatives à l'état civil (voir – entre autres – ma Lettre à l'Inséé du 11 juillet 2010 ﴿).

Bref, c'est en permanence que les services de l'État – et ce, au plus haut niveau – donnent le mauvais exemple. Et après, ils s'étonnent des résultats. Démonstration :

✓ Ecrire au Président de la République, Ecrire au Président ... mais: ACTUALITÉS, RÉSEAUX, VIDÉOS, l'Élysée, ÉCOUTER, ÉCRIRE AU PRÉSIDENT, VISITEZ L'ÉLYSÉE ... Ô cohérence!!! Outre la majusculite, une autre incohérence parmi d'autres: Président | président Agenda du président, Le président de la République, Les présidents depuis 1848... Les titres de fonction sont des noms communs. La majuscule est toutefois admise dans les en-têtes, suscriptions (ou appels) et les formules finales de lettre. Selon la formule latine consacrée, le chef de l'État est le « *primus inter pares* », littéralement, le « premier parmi les | ses pairs ». Une vérité trop souvent oubliée, que des rois ont enseignée à leur descendance. Exemple: Bérenger Laurent-P., La Morale en action... Tours, A. Mame et Fils, 1883, p. 124 ★: «Le dauphin, père de Louis XVI, fit à ses fils, dès leurs plus tendres années, une leçon non moins forte, et plus touchante encore. Il fit apporter en leur présence les registres de la paroisse dans laquelle ils avaient été baptisés. «Vous voyez, leur dit-il, votre nom précédé et suivi d'une foule de noms obscurs: comme hommes, vous vous trouvez ici confondus avec une foule d'autres hommes : vous l'êtes également comme chrétiens:

c'est qu'en effet sous ces deux rapports, qui forment en vous ce qu'il y a de plus grand, tous les hommes sont vos égaux.»



Là encore, il est question de majusculite...: Premier ministre, à comparer à:

/ ministre de l'Éducation nationale:



✓ ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :



Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation





Vous souhaitez écrire à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

À noter dans les deux cas l'écriture du mot ministre. (Je connais la pseudo-règle qui justifie cette coquetterie: Premier ministre, mais ministre!? Je ne crois pas devoir développer ici).

Je reviens sur toutes ces questions dans une nouvelle étude à paraître prochainement, intitulée: *Faisons le point!*

«Écrire à Françoise Nyssen, ministre de la Culture - **uniquement par voie postale** ». Contrairement aux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Économie... le formulaire proposé en bas de page ne prévoit pas la production de pièce(s) jointe(s). Pour quelle(s) raison(s)?

À noter que s'il était possible d'adresser – via l'internet – des pièces jointes aux précédents présidents de la République, ce n'est plus le cas aujourd'hui!? Qu'en pensera le ministre de la Transition écologique et solidaire? Économiser le papier est – entre autres – un impératif écologique. (Ledit ministère a mis en place l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique. Ici, avec pièces jointes.)

« Nous vous rappelons que les propos à caractère injurieux […] constituent des délits sanctionnés par la loi. »

Ne pas respecter les lois et les personnes également. Il vous appartient de veiller à ce que vous-même et le personnel de votre ministère n'altère plus les noms de famille des usagers et respectent l'écriture des toponymes, ce qui constitue un minimum pour une institution comme celle que vous dirigez.

Sous peu, je vous ferai parvenir mes observations quant au projet NF Z 71-300 de l'AFNOR.

Veuillez agréer, madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

Jean Meur